



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

Liminaire CAPL n°2 mouvement de mutation du 10/07/2015

Monsieur le Président,

Avant d'aborder les sujets en lien avec ces CAP locales qui aujourd'hui doivent statuer sur les affectations des personnels au 1er septembre 2015, nous reviendrons en préalable sur le contexte global actuel de la DGFIP.

Actuellement, le constat à la DGFIP est effrayant : les fermetures des trésoreries s'accroissent, les services sont exsangues en raison des suppressions d'emplois et dans le même temps les réformes de structures se succèdent, la charge de travail ne cesse de s'accroître, les files d'attente augmentent dans les centres des finances publiques vidés de leurs agents.

Force est de constater qu'à la DGFIP les conditions de travail se dégradent et le service rendu aux usagers également.

Pire, lorsque nous abordons le problème de la dégradation des conditions de travail les Directions ont pour consigne de répondre que c'est l'organisation du travail qui est mauvaise !!

De qui se moque-t-on ?

Rendre responsable les agents d'une mauvaise gestion prévisionnelle des emplois c'est de la provocation.

Dans ce contexte que fait la Direction Générale pour pallier au manque d'effectifs dans les services ?

- Elle réduit la durée hebdomadaire d'ouverture au public,
- Elle fusionne les services (SIE/SIP) et crée de nouveaux services,
- Elle supprime les trésoreries C4, C3
- Elle transfère le recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes vers les SIP,
- Elle rapproche les pôles enregistrements vers les SPF etc..

Le rouleau compresseur est en marche et les Directions mènent leur projets en avançant masquées dans des conditions de dialogue social pour le moins peu transparente.

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce 10 juillet 2015 et en lien avec le contexte que nous venons d'évoquer, **F.O.-DGFIP**, constate que des demandes de mutation résulte pour partie, de la volonté des agents de quitter leur poste en raison de leur mal-être.

F.O. DGFIP22 souligne aussi la longue attente et l'incertitude pour les collègues avant d'aborder cette phase locale, et nous renouvelons à nouveau l'une de nos revendications à savoir de permettre une anticipation de la publication des projets pour un règlement des mutations avant le 30 juin.

Même si nous regrettons que les documents de travail ne nous parviennent que tardivement en amont de cette CAPL, nous saluons ici le mérite des équipes RH qui dans un laps de temps

très court doivent élaborer ces mouvements de mutations.

Les craintes exprimées par **F.O. DGFIP** lors des cycles de discussions sur les règles de gestion sont malheureusement confirmées au travers des difficultés que rencontrent bon nombre d'agents pour obtenir une mutation.

Nous déplorons qu'en plus des suppressions d'emplois, le système mis en place et notamment celui des RAN réduit les perspectives de mutations au sein des départements et qu'une absence de lisibilité suscite même de l'auto censure chez les collègues.

Pour **F.O. DGFIP** il ne s'agit pas de donner les mains libres aux Directeurs locaux mais de permettre dans le cadre de la mise en place de règles lisibles de déverrouiller un système beaucoup trop centralisé et de redonner des compétences aux CAP locales.

F.O.-DGFIP dénonce la politique de l'administration qui pour se donner des marges de manœuvres dans ce système contraint, a multiplié le nombre de personnels ALD. En effet nous dénonçons ces affectations précaires qui pénalisent les agents dans leurs vies professionnelles et familiales.

Les seules bénéficiaires sont les Directions auxquelles ces agents sont soumis sans recours possibles et donc placés hors champs du paritarisme...

S'agit-il des prémices de la mobilité prévue par la réforme territoriale ?

A l'heure ou en cette première année de défiliarisation, au plus haut niveau de la Direction Générale on semble réfléchir à l'impasse dans laquelle le système fusionné risque de conduire la DGFIP, **FO DGFIP** continuera de défendre ses revendications et notamment le droit inaliénable à la mutation pour les agents.

Pour le reste **F.O. DGFIP** tient à souligner la constance de ses revendications en ce qui concerne les règles de gestion et notamment les mutations.

A ce titre, **F.O.-DGFIP** dénonce un système d'apports par départements puis par RAN inadapté à notre réseau et revendique des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible à la commune, mission et structure ;
- 2 véritables mouvements par an **F.O.-DGFIP** exige cette mise en œuvre de 2 réels mouvements de mutation par an (un en septembre et l'autre en mars) avec 2 dépôts de demande de mutation ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le maintien au département de tous les promus de C en B ;
- la possibilité, pour tous, de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

F.O.-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

F.O.-DGFIP, avec la Fédération Générale des Fonctionnaires FO :

- Exige le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, exige le maintien des statuts particuliers.

Condamne les fusions de corps imposées ces dernières années, fusions réalisées pour réduire les effectifs, supprimer certaines missions et engager une approche de métier de la fonction publique.

- Condamne toute mutualisation des services éloignant le service public du citoyen et accentuant la désertification des départements,
- Rejette toute hypothèse de fusion des services régionaux ministériels, l'interministérialité à marche forcée niant les spécificités des ministères, des missions et des agents,

- Rejette une gestion interministérielle des agents publics qu'elle soit nationale, régionale ou d'un autre niveau.

Pour F.O. DGFIP22 à l'occasion de la fusion DGFIP, l'occasion aurait pu être saisie de donner aux agents de vraies règles de gestion fusionnées lisibles et bénéfiques socialement à tous.

Force est de constater qu'actuellement le système mis en place est loin de proposer le fameux gagnant-gagnant promis à l'époque !

F.O. DGFIP en cohérence avec ses revendications d'hier et d'aujourd'hui poursuivra son combat pour obtenir des règles de gestion porteuses de progrès social pour tous les agents de la DGFIP.